



MONTAGNES DU GIFFRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières, 74 440 Taninges

Tél: 04 50 34 31 09 / Fax: 04 50 34 84 73

PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

Réalisation avec :



Agence MTD A

298, av. du club hippique, 13 090 Aix en Provence, France
+334 42 20 12 57 | mtda@mtda.fr | www.mtda.fr



Notes

Ce document présente le plan d'action de la Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre.

Il s'appuie sur les orientations stratégiques définies et validées lors du comité de pilotage du 30/04/2013 et les ateliers de construction des actions réalisés le 23/05/2013 et le 13/06/2013.

Il a été validé lors du comité de pilotage du 12/09/2013. Il a subi quelques modifications mineures, essentiellement sur la forme, suite à ce comité de pilotage.



SOMMAIRE

ENJEUX ET ORIENTATIONS.....	5
NOTE SUR LA LECTURE DES FICHES ACTION	10
FICHE ACTION TYPE	10
ACRONYMES UTILISES DANS LES FICHES ACTION	11
1. LA PERFORMANCE DE L’ANIMATION.....	13
1.1 STRUCTURER L’ANIMATION ET LA COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FORET ET DE LA FILIERE FORET-BOIS.....	14
2. L’ACCES A LA RESSOURCE	17
2.1 DEVELOPPER LE RESEAU DE DESSERTE SUR LE TERRITOIRE	18
2.2 DEVELOPPER L’UTILISATION DU DEBARDAGE PAR CABLE DANS LES SECTEURS APPROPRIES	20
2.3 EXPERIMENTER DES TECHNIQUES INNOVANTES DE DEBARDAGE ALTERNATIF	22
3. LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORETS.....	25
3.1 METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GROUPEMENT DE GESTION ET D’EXPLOITATION FORESTIERE	26
3.2 AMPLIFIER LA RESTRUCTURATION DU FONCIER FORESTIER	28
3.3 ASSURER UNE VALORISATION RAISONNEE ET MULTIFONCTIONNELLE DE LA FORET.....	30
3.4 RESOUDRE ET PREVENIR LES CONFLITS D’USAGE	32
3.5 ASSURER LA PRISE EN COMPTE DE LA FILIERE FORET-BOIS DANS L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA GESTION DE L’URBANISME	34
3.6 ASSURER UN RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS FORESTIERS DE QUALITE ET EN QUANTITE	36
3.7 DEVELOPPER UN MARCHÉ CARBONE DE LA FILIERE FORET-BOIS.....	38
4. LA VALORISATION DU BOIS D’ŒUVRE ET DU BOIS ENERGIE.....	41
4.1 REGROUPER LA COMMERCIALISATION DES BOIS DU TERRITOIRE	42
4.2 CONSOLIDER LE MARCHÉ DU MATERIAU BOIS, EN PARTICULIER DU BOIS D’ŒUVRE ISSU DU TERRITOIRE	44
4.3 ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS ENERGIE	46
5. LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE FORET-BOIS.....	49
5.1 APPUYER LOCALEMENT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE FORET-BOIS	50
6. AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES	53
6.1 EVALUER LA RESSOURCE DISPONIBLE ET LES AUTRES FONCTIONS ASSUREES PAR LES FORETS DU TERRITOIRE	54
6.2 DEVELOPPER DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES SERVICES RENDUS PAR LA FORET	56
6.3 SENSIBILISER LES SCOLAIRES ET LE PUBLIC TOURISTIQUE AUX ENJEUX FORESTIERS	58



Enjeux et orientations

Enjeux identifiés sur le territoire

Les enjeux suivants ont été identifiés lors du diagnostic du territoire Arve-Giffre. Ils sont présentés ci-après avec une hiérarchisation par l'appréciation de quatre indicateurs, selon trois niveaux : fort (3), moyen (2) et faible (1).

Le degré d'urgence	Est-ce que le non traitement rapide de l'enjeu risque de détériorer la qualité du territoire ? <i>Cet indicateur a été évalué par le bureau d'études en fonction du diagnostic qui a été réalisé sur le territoire.</i>
L'attente sociale	L'enjeu est-il abordé par une grande partie des acteurs locaux du monde forestier ? <i>Cet indicateur a été évalué au travers de l'attention qui a été portée aux différents enjeux lors des ateliers de construction du diagnostic, en fonction des réponses aux questionnaires adressés à la filière bois et du classement des enjeux lors des entretiens auprès des référents de l'étude</i>
L'effet de levier	Est-ce que la réponse à cet enjeu aura un effet sur le reste du développement forestier local ? <i>Cet indicateur a été estimé à partir du classement des enjeux réalisé lors des ateliers, lors des entretiens auprès des référents de l'étude.</i>
Le portage politique	Est-ce que les élus locaux sont prêts à s'investir pour répondre à l'enjeu ? <i>Cet indicateur est estimé selon les questionnaires adressés aux élus.</i>

Enjeux majeurs identifiés sur le territoire	Urgence	Effet de levier	Attente sociale	Portage politique	Moyenne
A) La performance de l'animation	2	3	2	1	2
B) La protection de la biodiversité	1	2	2	2	1,75
C) La gestion multifonctionnelle des forêts	2	2	3	2	2,25
D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels	1	1	3	2	1,75
E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau	1	1	1	1	1
F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières	1	2	2	3	2
G) Le dynamisme de la filière forêt/bois	2	2	2	3	2,25
H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production	2	2	2	2	2
I) La valorisation du bois local sur les marchés	2	3	3	3	2,75
J) L'aménagement durable des forêts de production	2	3	3	3	2,75
K) L'accès à la ressource	2	3	3	3	2,75
L) Le développement du bois énergie	2	2	2	2	2
M) La structuration de la filière	2	2	2	2	2
N) La compétitivité de la filière forêt/bois	2	2	3	3	2,5
O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt	1	1	2	2	1,5
P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme	1	1	2	1	1,25
Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle	1	1	1	1	1
R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles	1	2	1	2	1,5

Détail des enjeux

A) La performance de l'animation

- ▶ L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)
- ▶ L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles
- ▶ La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles

B) La protection de la biodiversité

- ▶ L'accès à l'information sur les zonages et l'application des règles sous-jacentes (tant pour la construction de l'offre et que dans la fréquentation touristique)
- ▶ La certification des forêts
- ▶ La communication sur la préservation de la biodiversité
- ▶ La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités sur les zonages environnementaux
- ▶ La conservation des forêts anciennes (Développement du réseau de forêts anciennes dans les zones peu exploitables)
- ▶ La gestion de l'équilibre faune flore
- ▶ La prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'exploitation forestière courante
- ▶ La protection des habitats aquatiques et de la biodiversité inféodée aux ripisylves
- ▶ La valorisation des fonctions non marchandes (fonctions de protection, de préservation de la biodiversité et de l'environnement, sociales, etc.) et mesures compensatoires
- ▶ Le respect des zonages de protection dans les différentes activités forestières

C) La gestion multifonctionnelle des forêts

- ▶ La communication autour des travaux d'exploitation forestière (riverains, élus, randonneurs, etc.)
- ▶ La compatibilité et complémentarité des différentes activités, et notamment du tourisme et de l'exploitation forestière en été
- ▶ La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités

- ▶ La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme
- ▶ La prise en compte et la conciliation des différentes activités liées à la forêt
- ▶ Le développement de dessertes multiusages (concertation des filières agricoles et forestières)
- ▶ Le développement d'une offre touristique autour de l'exploitation forestière
- ▶ Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)
- ▶ a) La performance de l'animation

D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels

- ▶ La coordination de la gestion des habitats ripicoles et de la gestion des embâcles
- ▶ La mise en place de zonages ou de mesures de protection
- ▶ L'identification et le maintien des forêts de protection contre les risques naturels

E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau

- ▶ La prise en compte des impacts de la sylviculture sur la qualité de l'eau
- ▶ La protection des captages d'eau
- ▶ Le maintien des fonctions de protection de la qualité de l'eau assurée par les forêts (y compris ripisylves)

F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières

- ▶ La communication entre les différents acteurs (idée d'un site web pour diffuser l'information aux acteurs concernés)
- ▶ La sensibilisation des ETF (adoption de la Charte de bonnes pratiques)
- ▶ Le respect des obligations des entrepreneurs forestiers et notamment de la déclaration des chantiers

G) Le dynamisme de la filière forêt/bois

- ▶ La disponibilité en professionnels de la filière pour la future génération
- ▶ L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois
- ▶ Le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur (si la dynamique économique le permet)
- ▶ Le maintien de l'emploi sur le territoire

H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production

- ▶ L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)
- ▶ La connaissance des ressources forestières
- ▶ La mise en place de mélanges d'essences plus favorables aux feuillus, et surtout aux feuillus précieux
- ▶ L'adaptation des forêts aux changements climatiques
- ▶ L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois
- ▶ Le rajeunissement des peuplements

I) La valorisation du bois local sur les marchés

- ▶ La demande en bois local pour les marchés publics
- ▶ La différenciation des produits bois issus du territoire
- ▶ La promotion des produits issus du territoire (communication sur le bois local et/ou d'importation)
- ▶ La vulgarisation des exigences légales, normatives et de certification aux professionnels de la filière bois dont les marchés exigent ou exigeront la conformité
- ▶ Le développement de la construction bois pour les bâtiments agricoles
- ▶ Le développement de la demande en bois local
- ▶ Le développement de parts de marchés pour les produits bois issus du territoire
- ▶ L'innovation et l'anticipation des marchés pour les différents produits (BO / BI / BE)

J) L'aménagement durable des forêts de production

- ▶ La certification des forêts
- ▶ La mise en commun de la gestion et de l'exploitation des forêts du territoire (privées et publiques)
- ▶ La mise en place d'une gestion effective des forêts privées (plans de gestion notamment)
- ▶ La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

K) L'accès à la ressource

- ▶ La disponibilité en aires de stockage
- ▶ La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme
- ▶ La synergie des filières agricoles et forestières (maintien et développement du réseau de desserte notamment)
- ▶ Le développement du débardage par câble
- ▶ Le maintien et le développement du réseau de desserte (y compris la voirie publique)

L) Le développement du bois énergie

- ▶ La maîtrise de la pollution générée par l'utilisation du bois énergie
- ▶ La maîtrise des risques de concurrence entre les usages du bois (BO / BI / BE)
- ▶ La structuration de la filière (exploitation, broyage, stockage, etc.)
- ▶ La valorisation des bois du territoire pour l'énergie (aspect environnemental de l'énergie)
- ▶ Le développement de projets bois énergie par les collectivités et de partenariats visant à sécuriser l'approvisionnement

M) La structuration de la filière

- ▶ La cohésion entre les ETF
- ▶ La qualité et sécurité des approvisionnements entre les différents maillons de la chaîne
- ▶ La structuration de l'offre à mettre sur le marché et de la filière (produits / entreprises)
- ▶ Le développement d'une offre répondant à la demande
- ▶ Le maintien et le développement de la capacité de valorisation des ressources forestières du territoire (y compris les petites entreprises).
- ▶ Le regroupement des opérateurs de la filière bois artisanale et semi-industrielle
- ▶ L'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière forêt/bois

N) La compétitivité de la filière forêt/bois

- ▶ L'adéquation des métiers et aux marchés (assurer une transition)
- ▶ L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)
- ▶ La compétitivité des bois locaux sur les marchés du bois de construction
- ▶ La compétitivité et la structuration de l'exploitation forestière
- ▶ Le positionnement stratégique des entreprises sur les marchés

O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt

- ▶ La valorisation de la biodiversité par le tourisme
- ▶ La valorisation de l'exploitation forestière par le tourisme

- ▶ Le développement / maintien de l'offre cynégétique du territoire

P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme

- ▶ La communication auprès des différents publics (affiches, bulletins municipaux, reportages TV, etc.)
- ▶ La diversification des périodes de fréquentation
- ▶ Le maintien/développement de la diversité du public (tourisme de proximité < 50km par exemple)

Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle

- ▶ La protection de l'identité paysagère et culturelle
- ▶ L'attraction des visiteurs sur le territoire

R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles

- ▶ La création d'une filière bois énergie participant au maintien des espaces ouverts
- ▶ La maîtrise des conséquences paysagères de l'exploitation forestière
- ▶ La reconquête des espaces en cours de fermeture (coteaux)
- ▶ Le développement/valorisation du sylvopastoralisme
- ▶ Le maintien de l'ouverture des paysages
- ▶ Le maintien et le développement de points de vue pour le tourisme (espaces ouverts)

Orientations retenues pour le Territoire Arve-Giffre

Orientations majeures

L'identification des enjeux a permis de définir les orientations majeures de la Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre. Ils sont présentés ci-après avec les enjeux sous-jacents à ces orientations.

1) La performance de l'animation
A) La performance de l'animation
2) L'accès à la ressource
K) L'accès à la ressource
3) La gestion durable et multifonctionnelle des forêts
C) La gestion multifonctionnelle des forêts
J) L'aménagement durable des forêts de production
4) La valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie
I) La valorisation du bois local sur les marchés
L) Le développement du bois énergie
5) Le développement de la filière forêt-bois
G) Le dynamisme de la filière forêt/bois
M) La structuration de la filière
N) La compétitivité de la filière forêt/bois

Autres orientations transversales ou traitées individuellement

Les enjeux n'entrant pas dans les orientations de la Charte peuvent être traités à travers des actions transversales ou individuelles.

6) Autres actions transversales
<i>Enjeux inclus de manière transversale dans les orientations ou traités séparément</i>
B) La protection de la biodiversité
D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels
E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau
F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières
H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production
O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt
P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme
Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle
R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles

Note sur la lecture des fiches action

Les fiches action ci-après sont présentées de la manière suivante.

FICHE ACTION

Fiche action type

Un graphique présente synthétiquement les enjeux concernés par cette action :

```

graph TD
    A[Enjeu secondaire] --> B[Objectif(s)]
    C[Enjeu principal (Identifié lors du diagnostic)] --> B
    D[Enjeu principal (Identifié lors du diagnostic)] --> B
    E[Enjeux détaillés compris dans l'enjeu principal] --> C
    F[Enjeux détaillés compris dans l'enjeu principal] --> D
            
```

Contexte
Le contexte permet de donner un cadre à l'action. Il s'appuie notamment sur les constats réalisés lors du diagnostic et conduisant à cette action.

Objectif de l'action
Présente les objectifs propres à l'action et qui lui sont liées.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Détails des actions à entreprendre**
 - ▶ Précisions méthodologiques

Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 Concernes les ressources nécessaires	Concernes les temps de travail ou budgets prévisibles	Présente les financeurs pouvant être sollicités pour conduire l'action	Entité pouvant être potentiellement responsable de l'action (l'ouvrage)	Entité pouvant être potentiellement chargée de la conduite opérationnelle de l'action (travaux)	Outil d'évaluation permettant de mesurer l'avancement et/ou la réussite de l'action	Niveau de réussite ou d'avancement (résultat) souhaité pour l'indicateur		●	●	●	●	

▲ Période de réalisation (ici de 2014 à 2017)

Partenaires Entités pouvant être associées à l'action du fait de leur implication dans l'action.

Acronymes utilisés dans les fiches action

AEM	Accompagnateurs en Montagne
ASA	Association Syndicale Autorisée
ASDEFS	Association des Entreprises Forestières des Savoie
ASTERS	Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
CC	Communauté(s) de communes
CG	Conseil Général
CIMA POIA	Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA)
COFOR	Communes Forestières
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ETF	Entrepreneurs de Travaux Forestiers
FIBRA	Fédération Forêt-Bois Rhône-Alpes
FNCOFOR	Fédération Nationale Communes Forestières
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
IFN	Inventaire Forestier National
ONF	Office National des Forêts
PEB	Pôle excellence bois des pays de Savoie (anciennement FIB74)
RTM	Restauration des Terrains en Montagne
SM3A	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
UFP74	Union des Forestiers Privés de Haute Savoie
URCOFOR	Union Régionale des Communes Forestières



1. La performance de l'animation

1.1 Structurer l'animation et la coordination de la stratégie locale de développement de la forêt et de la filière forêt-bois

Contexte

Une gestion durable des forêts doit répondre aux attentes actuelles et futures des différentes parties prenantes des milieux forestiers. Ainsi, la concertation entre les différents acteurs, ainsi que l'animation et la coordination des différentes actions menées, apparaissent comme des enjeux majeurs pour le territoire.

L'animation forestière doit être un levier de développement de projets forestiers à l'échelle du territoire et favoriser la valorisation des ressources forestières, tant d'un point de vue économique, qu'environnemental et social. L'animation est par ailleurs le levier principal de la mobilisation des propriétaires forestiers et du bois. S'il existe de nombreux réseaux et supports d'animation, ils doivent être coordonnés à l'échelle du territoire pour être cohérents et performants.

Objectif de l'action

L'animation et la coordination de la stratégie locale de développement de la forêt et de la filière forêt-bois doit notamment permettre d'assurer la cohérence et la coordination des projets forestiers mis en œuvre aux différentes échelles liées au territoire, d'assurer la concertation entre les différentes parties prenantes et orienter la stratégie vers des compromis entre les différentes fonctions de la forêt (multifonctionnalité), de développer une synergie entre la filière forestière et la filière bois, de maintenir un niveau de compétences sur le territoire (par l'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles) et d'offrir un support de communication entre les acteurs du territoire et adaptée aux différentes actions menées.

Déclinaison opérationnelle

1 Assurer la mise en œuvre de la CFT

- ▶ Animer et mettre en œuvre les actions de la CFT ;
- ▶ Assurer la communication de la CFT ;
- ▶ Assurer le suivi-évaluation du plan d'action.

2 Maintenir une veille et un niveau de compétences

- ▶ Maintenir une veille sur les ressources forestières et outils de développement forestiers ;
- ▶ Maintenir une veille sur les marchés du bois et évolutions techniques ;
- ▶ Maintenir un niveau de compétences permettant la durabilité des actions : participer aux échanges de connaissances et d'expériences avec les structures de développement forestier voisines (autres CFT par exemple).

3 Coordonner sur le territoire les actions de développement forestier d'autres organismes

- ▶ Faciliter, soutenir et encourager les projets forestiers (et paraforestiers) intégrant tout ou partie du territoire ;
- ▶ Assurer la concertation des organismes et projets de développement forestier ;
- ▶ Coordonner les actions entreprises par les différents acteurs aux différentes échelles.
- ▶ Faciliter l'action de PEB sur notre territoire (signature d'une convention cf. fiche 5.1)



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation / Communication	25 jours / an ¹				Nombre d'actions de la CFT réalisées (en fonction du calendrier)	Respecter le calendrier	●	●	●	●	●
2	Animation / Communication	10 jours / an	Europe, Etat, Région, CC	CC	CC	Réalisation des réunions d'information auprès des professionnels de la filière forêt-bois (en fonction du calendrier)	Une réunion par an		●	●	●	●
3	Animation / Communication	15 à 150 jours / an ²				Pourcentage d'entreprises impliquées dans des structures de développement ou de représentation de la filière par rapport au nombre d'entreprises contactées	50% d'entreprises informées	●	●	●	●	●

Partenaires

Acteurs du milieu forestier sur le territoire, structures porteuses d'actions de développement forestier.

¹ Y compris les temps de rapports, comités techniques, suivi des indicateurs, communication, etc.

² Le nombre de journées allouées à la coordination des actions de développement forestier d'autres organismes sur le territoire est dépendant de l'implication du territoire dans la mise en œuvre des actions.



2. L'accès à la ressource

2.1 Développer le réseau de desserte sur le territoire

Contexte

Le manque d'accessibilité des forêts a été largement identifié par les acteurs de l'exploitation forestière comme un frein important à l'exploitation des forêts du territoire. Ceux-ci ont notamment évoqué le manque d'aires de stockage du bois, de zones dégagées pour fixer les câbles, de routes adaptées aux camions pleins, etc. Le développement d'une desserte adaptée aux ambitions de production du territoire apparaît ainsi comme un enjeu pour le territoire.

La desserte forestière vise également à d'autres usages que l'accessibilité à la ressource forestière, et notamment à l'agriculture et au tourisme (chemins de randonnées par exemple). L'animation de la CFT offrirait une concertation adaptée pour la création de ces réseaux.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de rendre accessible la ressource non ou mal desservie, et donc d'identifier les lacunes du réseau de desserte et d'aires de stockage existant et de résoudre les problèmes de ce réseau en mettant en œuvre des solutions consenties par les différentes parties prenantes.

Déclinaison opérationnelle

1 Développer les schémas de desserte (réseaux et aires de stockage) sur 3 secteurs prioritaires*

- ▶ Identifier les lacunes des réseaux préexistants, et les travaux nécessaires
- ▶ Réaliser la cartographie de propositions de desserte
- ▶ Identifier et prendre en compte les besoins de tous les acteurs du territoire (notamment les autres usagers)
- ▶ Evaluer et prendre en compte les impacts environnementaux, et sur les fonctions de protection contre les risques naturels, de la desserte forestière

* à définir parmi Orchestre, Sixt-fer-à-Cheval, Loex, Bostan, Chevrain

2 Prendre en compte les différentes parties prenantes dans le développement des schémas de desserte

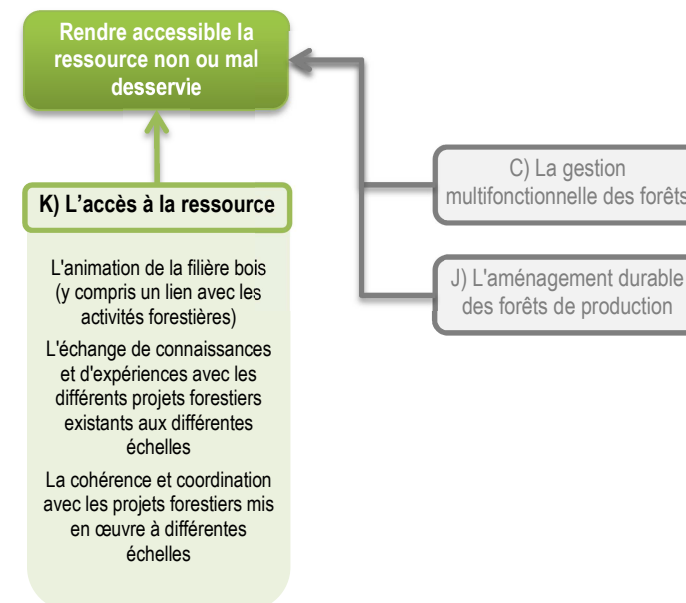
- ▶ Accompagner les communes dans leurs démarches administratives (études, financements, etc.)
- ▶ Identifier les cadres de financement possibles
- ▶ Mettre en lien les communes avec les services de l'état
- ▶ Dynamiser les études de schémas de desserte

3 Regrouper les propriétaires forestiers (publics et privés) sur le périmètre des schémas de desserte

- ▶ Mobiliser les propriétaires forestiers
- ▶ Réaliser l'animation foncière nécessaire pour regrouper les propriétaires concernés

4 Réaliser les travaux de développement de la desserte forestière

- ▶ Réaliser les études nécessaires à la réalisation des travaux (études d'impact notamment)
- ▶ Réaliser les travaux des schémas de desserte développés et existants



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1 Etudes	60 000 € (3 x 20 000 € / schéma de desserte)	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC, communes, ASA	Prestataire	Réalisation de réunions d'information auprès des élus pour chaque secteur défini	Réalisation d'une réunion par secteur	●	●	●		
2 Animation	40 jours (pour 3 schémas de desserte)	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	Communes et CC	CC	Réalisation des études de schémas de desserte dans les secteurs validés par les élus	Réalisation	●	●	●		
3 Animation	5 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CRPF	CRPF (animation) CC (appui administratif)	Volume de la ressource rendue accessible dans le cadre des travaux identifiés et initiés	Augmentation dans les secteurs rendus accessibles	●	●	●	●	
4 Etudes d'impact / Investissement	30 000 € / 20 à 50 k€ / km	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	Collectivités et forêt privée	Prestataire	Nombre et surface de places de dépôts créées et améliorées	Augmentation			●	●	●

Partenaires

Communes, CRPF, ONF, UFP74, URCOFOR, COFORET, ASDEFS

2.2 Développer l'utilisation du débardage par câble dans les secteurs appropriés

Contexte

Les méthodes de débardage classiques, par tracteur, s'avèrent inadaptées sur une part importante des forêts du territoire où la pente rend le passage d'engins trop difficile. En effet, un quart des terrains présentent une pente supérieure à 60% et plus d'un tiers des pentes prononcées (pentes de 30 à 60%). De plus, sur les superficies forestières, les pentes prononcées et abruptes sont davantage représentées.

Le débardage par câble apporte une solution technique à ce problème, mais son coût rend son utilisation peu rentable actuellement.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de développer l'utilisation du débardage par câble afin d'augmenter la ressource potentiellement mobilisable, en mettant en œuvre des solutions financièrement acceptables (organisation concertée des chantiers, regroupement des propriétaires, etc.).

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Identifier et mobiliser le potentiel d'utilisation du débardage par câble**
 - ▶ Identifier les secteurs appropriés pour le débardage par câble
 - ▶ Identifier des porteurs de projets parmi les professionnels intéressés
 - ▶ Mettre en place une concertation annuelle entre la forêt privée et la forêt publique sur le calendrier de coupes pour évaluer le potentiel de débardage par câble
- 2 **Aménager le(s) chantier(s) et installer le(s) câble(s)**
- 3 **Réaliser des chantiers de débardage par câble**
 - ▶ Mettre en œuvre des solutions de mobilisation des propriétaires forestiers et de planification de l'exploitation
 - ▶ Mettre en œuvre des conditions d'exploitation acceptables par les porteurs de projet
 - ▶ Aménager le(s) chantier(s) et installer le(s) câble(s)
 - ▶ Réaliser l'exploitation
- 4 **Communiquer sur les chantiers réalisés**
 - ▶ Rappporter les résultats des chantiers mis en œuvre en y précisant les leviers techniques et financiers (retours d'expériences de mise en œuvre)
 - ▶ Diffuser les résultats pour encourager le développement de la pratique

Développer l'utilisation du débardage par câble afin d'augmenter la ressource potentiellement mobilisable

K) L'accès à la ressource

L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)

L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles

PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation					
							2014	2015	2016	2017	2018
1 Animation	10 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CRPF et ONF (respectivement identification en forêt privée et en forêt publique) CC (animation)	Secteurs appropriés et porteurs de projets identifiés	1 / an	●		●		●
2 Travaux	A définir	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	Propriétaires forestiers, communes	Gestionnaires forestiers, exploitants ou ONF	Nombre de chantiers aménagés	1 / an	●	●	●	●	●
3 Travaux (ou surplus de de coût par rapport à une exploitation « classique »)	15 à 25 €/m3	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	Propriétaires forestiers, communes	Gestionnaires forestiers, exploitants ou ONF	Nombre de chantiers de débardage par câble réalisés	1 / an	●	●	●	●	●
4 Communication	4 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	CC	CC	Communication sur les chantiers réalisés effectuée	1		●	●	●	●

Partenaires

Pôle d'excellence bois de Savoie, CRPF, ONF, ETF, coopératives, exploitants, Chambre d'Agriculture, COFOR

2.3 Expérimenter des techniques innovantes de débardage alternatif

Contexte

Compte tenu des délais de réalisation d'infrastructures très longs et des limites des méthodes de débardage existantes (tracteur et câble), d'autres techniques alternatives de débardage (cheval, câble court, etc.) peuvent être mises en place pour répondre aux besoins du territoire.

Ces modes de débardage doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et les risques naturels (érosion, chute de pierres).

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de développer l'utilisation de modes de débardage alternatifs afin d'augmenter la ressource potentiellement mobilisable.

Déclinaison opérationnelle

1 Expérimenter des projets pilotes de débardage alternatif

- ▶ Encourager le développement de projets pilotes de débardage alternatif tels que la traction animale, l'exploitation au câble synthétique, le cheval de fer, ballon, etc. ;
- ▶ Assister les porteurs de projet dans le développement de projets pilotes.

2 Communiquer autour des essais de débardage alternatif

- ▶ Sensibiliser les professionnels (ETF, exploitants, propriétaires forestiers, etc.) sur les aspects techniques, économiques et environnementaux (biodiversité, risques naturels, protection de l'eau), les atouts/inconvénients, les retours d'expérience, etc.

Développer l'utilisation de modes de débardage alternatifs afin d'augmenter la ressource potentiellement mobilisable

K) L'accès à la ressource

L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)

L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles

PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1 Animation, travaux	4 jours 15 à 25 €/m ³ ⁽³⁾	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA POIA	Propriétaires forestiers, communes	Gestionnaires forestiers, exploitants ou ONF	Nombre de chantiers pilotes réalisés avec des techniques de débardage alternatives	Augmentation	●	●	●	●	●
2 Communication	4 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA POIA	CC, coopérative, exploitants, ETF ou ONF	CC, gestionnaire forestier, exploitants, ONF	Communication sur les chantiers réalisés effectuée	1	●	●	●	●	●

Partenaires

Pôle d'excellence bois de Savoie, CRPF, ONF, ETF, gestionnaires forestiers, exploitants

⁽³⁾ Le budget prévu est identique au budget pouvant être alloué au débardage par câble.



3. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts

3.1 Mettre en œuvre des projets de groupement de gestion et d'exploitation forestière

Contexte

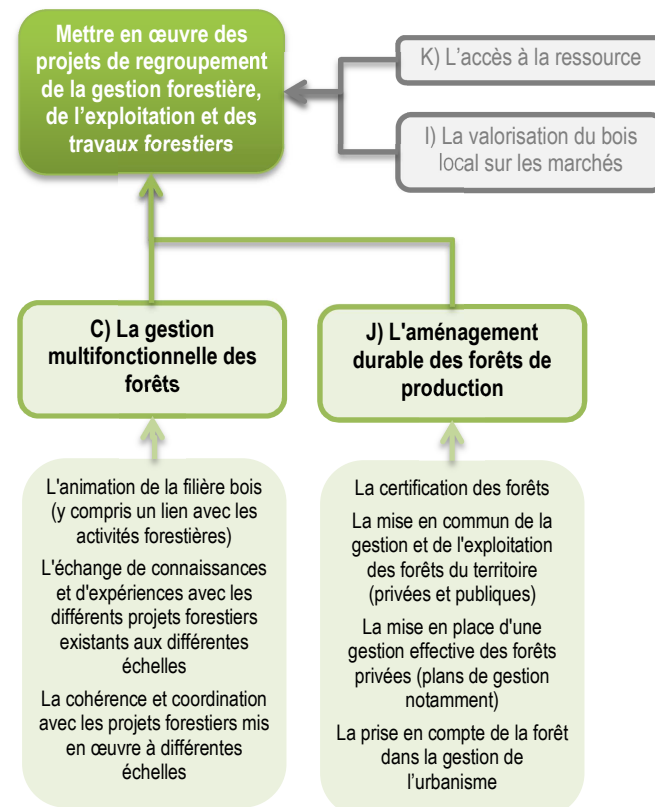
Des acteurs du territoire considèrent la possibilité de gérer certaines forêts du territoire, publiques et privées, comme un ensemble. La mise en place de projets de regroupement forestiers vise à développer la mobilisation du bois sur le territoire, en mettant en commun l'exploitation et les travaux forestiers ou bien la gestion forestière.

Objectif de l'action

Le but de cette action est de mettre en œuvre, avec des propriétaires forestiers du territoire (publiques et/ou privés), des projets de regroupement de la gestion forestière, de l'exploitation et des travaux forestiers.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Promouvoir les solutions de regroupement de la gestion forestière auprès des propriétaires forestiers privés**
- 2 **Accompagner les structures de regroupement forestier sur le territoire dans leur création et leur fonctionnement (type Associations Syndicales Autorisées – ASA)**
 - ▶ Impulser des projets de regroupements de coupe auprès des propriétaires forestiers ;
 - ▶ Mettre en lien les propriétaires forestiers voisins d'opérations de regroupement ;
 - ▶ Soutenir les structures de regroupement forestier dans leurs demandes de financements et leurs démarches administratives.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation, communication	20 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	UFP74, CRPF	CRPF, UFP74	Nombre de propriétaires ayant répondu et surface	20 propriétaires / 1 000 ha	●	●	●	●	●
2	Animation, assistance technique et juridique	10 jours / an 5 000 à 15 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés,	CC, UFP74, CRPF	CC, CRPF, UFP74	Nombre et surface des projets de regroupement forestiers mis en place sur le territoire	1 / 200 ha		●	●	●	●

Partenaires

CRPF, UFP74, gestionnaires forestiers, DDT

3.2 Amplifier la restructuration du foncier forestier

Contexte

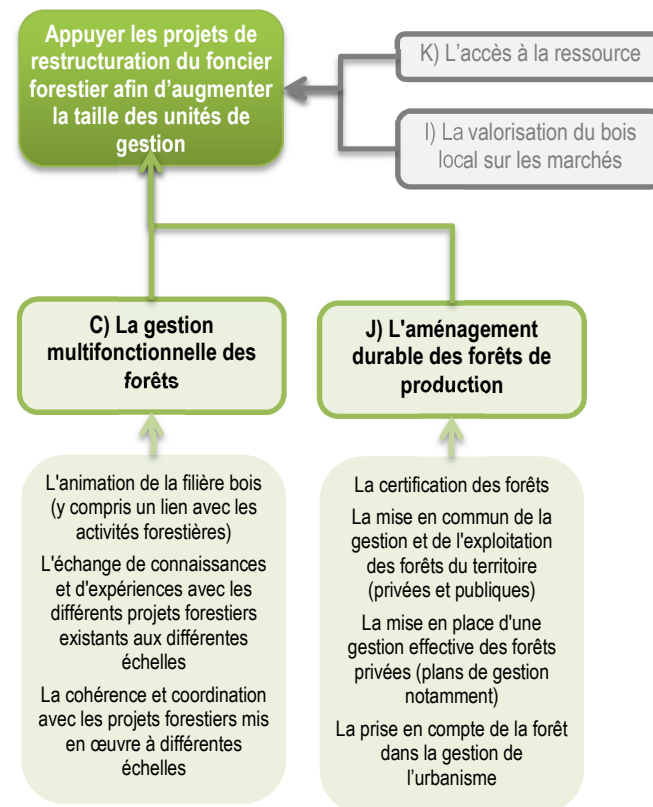
La taille réduite de la propriété forestière privée est un frein à l'exploitation sur une part importante des forêts sur le territoire. Les projets de restructuration du foncier forestier visent à augmenter la taille des unités de gestion. Parmi ces projets, les bourses foncières forestières visent à mettre en lien les propriétaires pour l'achat, la vente ou l'échange de parcelles forestières.

Objectif de l'action

Le but de cette action est d'appuyer les projets de restructuration du foncier forestier afin d'augmenter la taille des unités de gestion et concourir ainsi à une meilleure gestion et exploitation des forêts du territoire.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Mettre en place des projets de restructuration foncière.**
 - ▶ Réalisation d'échanges ou de ventes de parcelles entre les propriétaires forestiers (bourses foncières) ;
 - ▶ Mise en place de groupements forestiers.
- 2 **Informier et former les notaires au besoin de regrouper les propriétés forestières privées**
 - ▶ Identifier les notaires présents sur le territoire ;
 - ▶ Mettre en place des réunions d'information sur le problème du morcellement forestier et sur les possibilités d'échanges ou de vente de parcelles.
- 3 **Apporter une assistance administrative et financière aux projets locaux de restructuration foncière**



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation	10 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	CRPF	CRPF, gestionnaires forestiers, UFP74	Superficie annuelle des forêts échangées sur le territoire	Augmentation	●	●	●	●	●
2	Animation	4 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	CC	CC	Nombre de notaires informés	Tous ceux du territoire		●	●	●	●
3	Animation, assistance technique et juridique	à définir en fonction des besoins	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés	Notaires / CC	Notaires / CC	Nombre de projets assistés	1 / an		●	●	●	●

Partenaires

CRPF, gestionnaires forestiers, UFP74, notaires

3.3 Assurer une valorisation raisonnée et multifonctionnelle de la forêt

Contexte

La gestion durable des forêts doit porter une attention particulière à la conservation de l'ensemble des fonctions de la forêt. La gestion et l'exploitation forestière doivent notamment prendre en compte les fonctions de protection de la biodiversité et des habitats, les fonctions de protection contre les risques naturels, de protection de la qualité des eaux de captage et des eaux de rivière, et les fonctions patrimoniales (importance de la forêt dans l'identité savoyarde, aspects paysagers de la forêt sur les versants montagneux, etc.).

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est d'intégrer la prise en compte du caractère multifonctionnel de la forêt dans les pratiques forestières.

Déclinaison opérationnelle

1 Diffuser et vulgariser un guide de prise en compte des différentes fonctions de la forêt

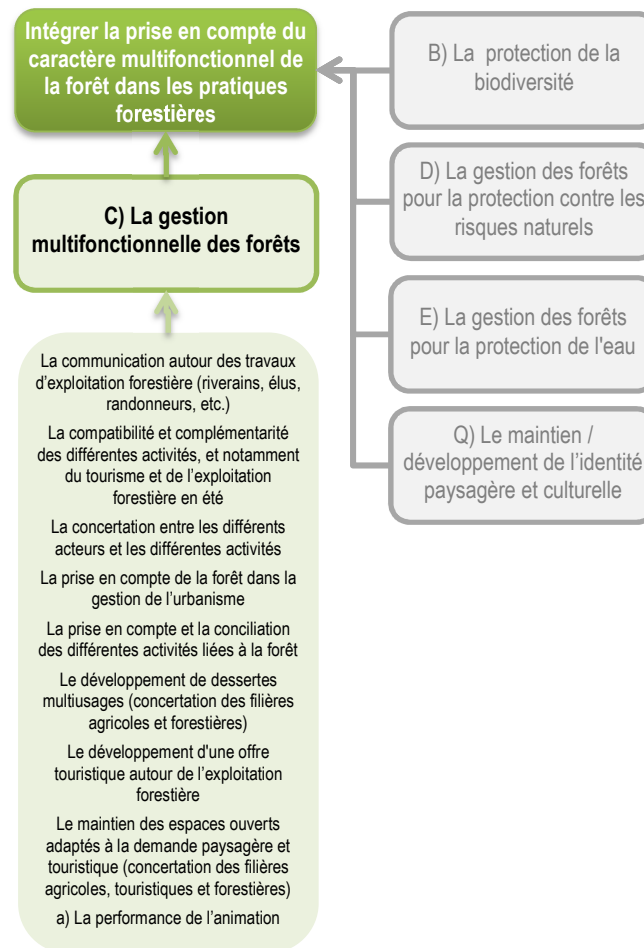
- ▶ Identifier les documents techniques préexistants autour de la prise en compte la multifonctionnalité des forêts dans la gestion et l'exploitation (PEFC, documents du CRPF, plans de gestion des réserves naturelles, documents d'objectif des sites Natura2000, etc.) ;
- ▶ Intégrer les recommandations des acteurs liés à la multifonctionnalité des forêts (Associations environnementalistes, services RTM de l'ONF, SM3A, etc.).

2 Promouvoir la prise en compte des différentes fonctions de la forêt

- ▶ Réaliser des réunions d'informations auprès des propriétaires forestiers ;
- ▶ Relayer les recommandations auprès des professionnels de la récolte en forêt ;
- ▶ Mettre en place des marteloscopes thématiques pour former les propriétaires forestiers aux techniques sylvicoles recommandées pour la protection de l'environnement (marteloscopes « biodiversité », « forêts de pente » et « ripisylves »).

3 Favoriser la mise en place de projets de gestion forestière en faveur des multiples fonctions de la forêt

- ▶ Identifier les possibilités de regroupement des travaux spécifiquement liés au maintien/développement de la multifonctionnalité des forêts et les encourager ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des chantiers pilotes collectifs publics/privés sur les zones à enjeux.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Expertise en gestion forestière	15 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	Pôle excellence bois des pays de Savoie (PEB)	CC, UFP74, ASDEFS, PEB	Guide de prise en compte des différentes fonctions de la forêt disponible	Réalisé	●	●	●	●	●
2	Animation, communication / Travaux	5 jours / an 10 000 € / marteloscope	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CRPF, ONF	CRPF, ONF	Nombre de réunions et marteloscopes thématiques	1 / an	●	●	●	●	●
3	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CC	Nombre de regroupements des travaux liés au maintien/développement de la multifonctionnalité des forêts ou de chantiers pilotes	1 / an	●	●	●	●	●

Partenaires

CRPF, ONF, UFP74, Organismes liés à la protection des fonctions multiples de la forêt (services RTM, ASTERS, SM3A, etc.), animateur Natura2000, PEB, ASDEFS.

3.4 Résoudre et prévenir les conflits d'usage

Contexte

Des tensions entre les acteurs de l'exploitation forestière et les riverains sur le territoire ont été mises en évidence lors du diagnostic.

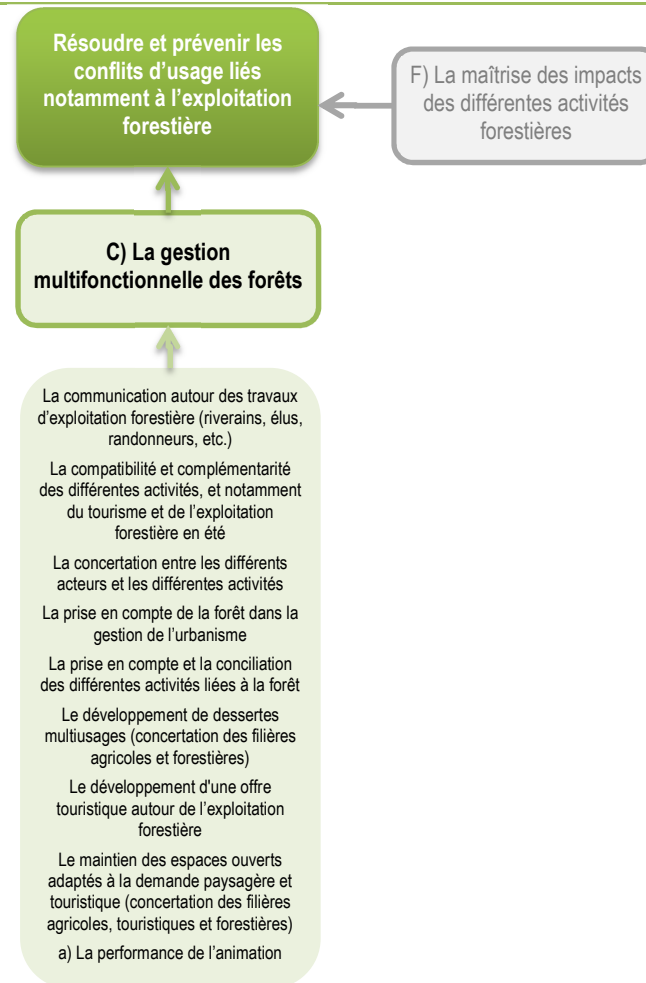
La charte de bonnes pratiques d'exploitation forestière mise en place sur le département de la Haute Savoie tend à minimiser les mauvaises pratiques sources de conflit et favoriser la communication entre les acteurs.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de résoudre et prévenir les conflits liés aux usages de la forêt. Il s'agit également de mettre en place une exploitation raisonnée et responsable sur le territoire, en constituant un relais local pour l'animation de la charte de bonnes pratiques d'exploitation forestière, et en mettant en place une concertation entre les acteurs des activités forestières.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Promouvoir la signature de la charte « Pour une bonne pratique de l'exploitation forestière en Haute-Savoie » aux communes, propriétaires et professionnels encore non signataires**
 - ▶ Référencer les signataires de la charte sur le territoire
 - ▶ Suivre l'évolution de la liste des signataires
- 2 **Assurer une communication permanente entre les entreprises liées à l'exploitation forestière, les élus, et les usagers de la forêt**
 - ▶ Prévenir les conflits d'usage via les « commissions forêt » des communautés de communes
 - ▶ Réunir régulièrement cette commission afin de créer un dialogue entre ces acteurs
- 3 **Résoudre les conflits**
 - ▶ Identifier et enregistrer les conflits et leurs sources
 - ▶ Animer la résolution des conflits entre les acteurs (via la commission forêt notamment)



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation, communication	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC, PEB	CC (communes) Pôle d'excellence bois (professionnels), CRPF et UFP74 (propriétaires)	Nombre de signataires de la charte sur le territoire	Augmentation	●	●	●	●	●
2	Animation, communication	2 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CC	Nombre de réunions des commissions forêt	1 / an	●	●	●	●	●
3	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CC	Nombre de conflits enregistrés et résolus	Diminution	●	●	●	●	●

Partenaires

Pôle d'Excellence Bois de Savoie, ASDEFS, communes, UFP74

3.5 Assurer la prise en compte de la filière forêt-bois dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'urbanisme

Contexte

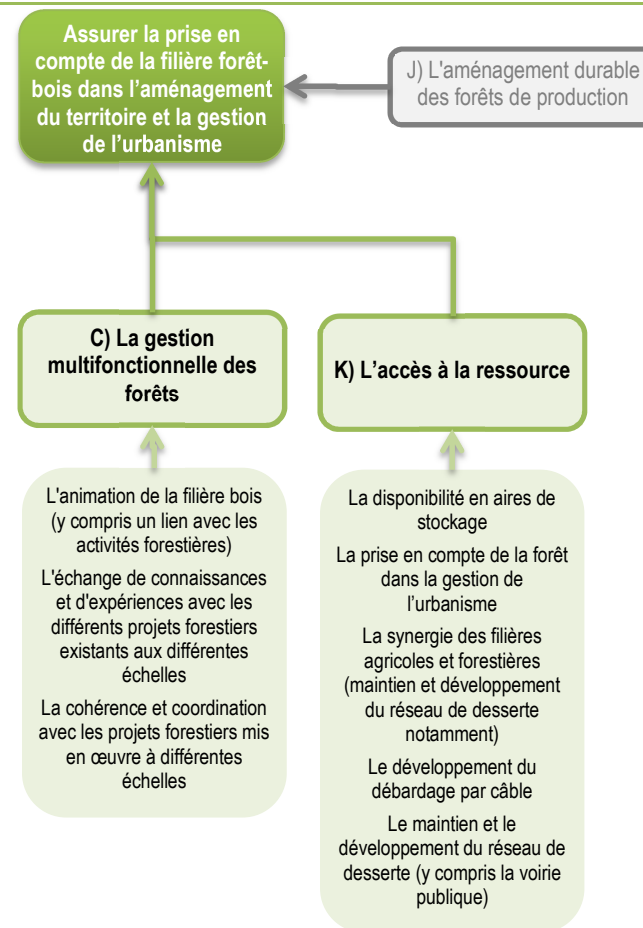
L'aménagement du territoire devrait prendre en compte la filière forêt-bois, notamment pour assurer l'accès à la ressource forestière. Des freins peuvent en effet apparaître avec le manque d'espace pour créer de nouveaux réseaux de desserte, créer des aires de stockage, résoudre les « points noirs » du réseau routier qui empêchent le passage des grumiers (ponts sous-calibrés par exemple).

Objectif de l'action

Cette action vise à assurer la prise en compte de la filière forêt-bois dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'urbanisme.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Informier et former les élus et les personnels techniques des collectivités sur la prise en compte de l'exploitation forestière et sa logistique**
 - ▶ Diffuser et promouvoir un cahier des charges standard permettant de prendre en compte les besoins liés à l'exploitation forestière
 - ▶ Mettre en place une formation autour de la prise en compte des activités forestières et vulgariser le cahier des charges auprès des élus
- 2 **Accompagner ces projets d'aménagement du territoire**
 - ▶ Assurer la prise en compte des contraintes de l'exploitation forestière et la sortie des bois des massifs lors du développement de projets d'aménagement du territoire
 - ▶ Vérifier la compatibilité entre l'aménagement du territoire et les schémas de desserte



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Développement technique, communication, Formation	5 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CC, DDT, CG, COFOR	Cahier des charges développé et sessions de formations effectuées	Réalisés	●	●	●	●	●
2	Animation, suivi	2 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes	CC	CC, DDT, CG	Nombre de projets accompagnés	Tous les projets liés à l'urbanisme	●	●	●	●	●

Partenaires

DDT, CG, PEB, ASDEFS, Communes, COFOR

3.6 Assurer un renouvellement des peuplements forestiers de qualité et en quantité

Contexte

L'amélioration de la qualité des peuplements devrait permettre, à long terme, une amélioration économique de l'exploitation forestière sur le territoire, concourant à la compétitivité de la filière. De plus, l'amélioration de la qualité des peuplements, permettant des coupes de plus forte valeur, rendrait également l'utilisation du débardage par câble plus rentable.

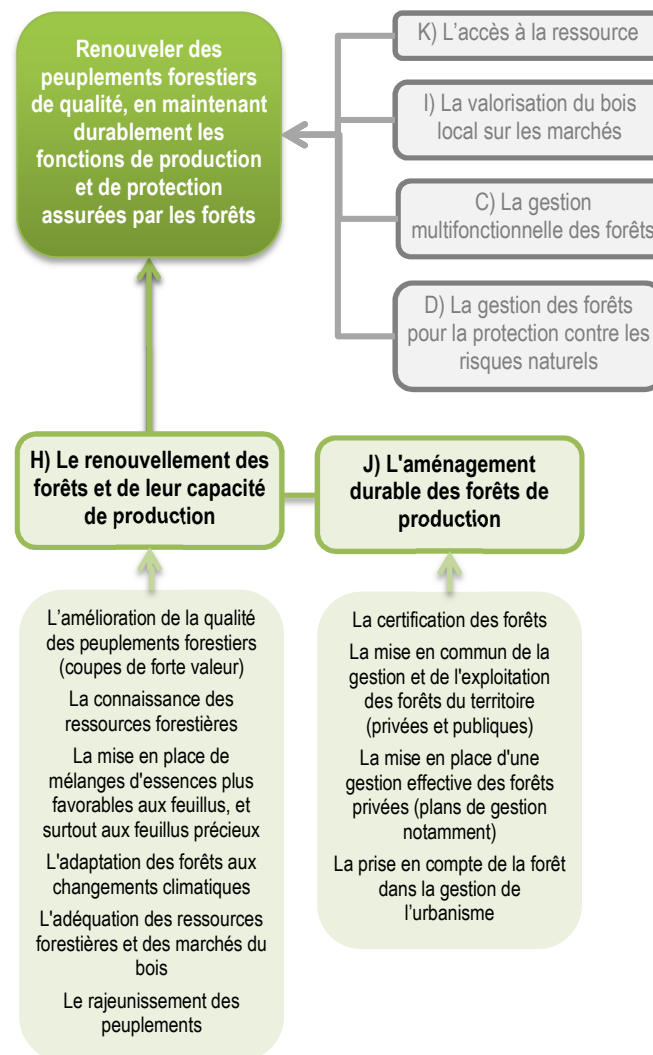
De nombreuses parcelles exploitées au cours de la dernière décennie n'ont pas été replantées, faute de disposer d'une taille suffisante pour obtenir des aides à la reconstitution des peuplements. Le recru y est lent et les bois sont de mauvaise qualité.

Objectif de l'action

Cette action vise donc à renouveler des peuplements forestiers de qualité, en maintenant durablement les fonctions de production et de protection assurées par les forêts.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Etudier les besoins en amélioration et renouvellement des peuplements sur le territoire**
 - ▶ Identifier les besoins (enjeux sur la qualité des bois du territoire, anticipation des marchés, etc.) ;
 - ▶ Proposer des solutions d'amélioration et de renouvellement des peuplements sur le territoire sur les différentes zones forestières concernées.
- 2 **Identifier et mobiliser les sources possibles de financement en forêt privée**
 - ▶ Recherche de financements institutionnels (amélioration de la qualité des peuplements, travaux favorables aux fonctions de protection,...) ;
 - ▶ Développement de financement par la mise en place de projets carbone (volontaires) sur le territoire.
- 3 **Mettre en œuvre des travaux de renouvellement et d'amélioration des peuplements sur le long terme**
- 4 **Diffuser les recommandations techniques autour du renouvellement des peuplements auprès des propriétaires forestiers privés**
 - ▶ Présenter les recommandations concernant le choix des essences forestières (adaptation des essences aux changements climatiques / mélanges d'essences possibles : résistance des peuplements, résilience, aspects écologiques, etc.) ;
 - ▶ Préciser les enjeux paysagers ;
 - ▶ Orienter le choix de la plantation ou de la régénération naturelle.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1 Expertise en gestion forestière	30 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA-POIA	CRPF (forêt privée) ONF (forêt publique)	CRPF (forêt privée), ONF (forêt publique)	Réalisation d'un rapport d'identification des besoins en amélioration des peuplements	Réalisé		●			
2 Animation	5 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA-POIA	CRPF	CRPF	Réalisation d'un rapport sur les financements disponibles	Réalisé		●			
3 Travaux / Animation	A définir selon les travaux à effectuer	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA-POIA	Propriétaires forestiers, communes (réalisation) CRPF, CHAMBRE D'AGRICULTURE (animation)	Entreprise de travaux forestiers, gestionnaires forestiers (forêt privée), ONF (forêt publique)	Surface forestière ayant bénéficié de travaux d'améliorations	A définir selon les travaux à effectuer			●	●	●
4 Animation	5 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, CIMA-POIA	CRPF	CRPF, UFP74, gestionnaires forestiers	Nombre d'actions de communication réalisées	1				●	●

Partenaires

CRPF, ONF, gestionnaires forestiers, ETF, communes, UFP74

3.7 Développer un marché carbone de la filière forêt-bois

Contexte

Les forêts ont un rôle tout à fait primordial de lutte contre l'effet de serre. Chaque année elles absorbent près de 19% des émissions mondiales anthropiques de gaz à effet de serre (CO₂ notamment). Elles ont en effet deux fonctions particulières : elles constituent des « **puits de carbone** » (en moyenne en France 260t de CO₂/ha et 318t de CO₂/ha pour les sapinières de montagne sont séquestrés chaque année) et des « **pompes à carbone** » (en France, 17% des émissions de CO₂ sont absorbées par les forêts chaque année).

Pour les forêts de montagne, on constate néanmoins une asymétrie entre le puits de carbone forestier et le flux annuel : « la fonction de pompe ». En effet, le vieillissement de ces forêts implique un stock de carbone très important à l'hectare (puits) mais un accroissement biologique, et donc une absorption (pompe), très faible.

Ainsi, une sylviculture favorisant la production de bois d'œuvre et la reconstitution de la ressource (en accompagnant toute coupe par du renouvellement) permettrait de rééquilibrer les fonctions de « puits » et de « pompe ».

Objectif de l'action

Cette action vise à construire et mettre en œuvre des mécanismes permettant de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette action est une réelle opportunité pour les industriels et les stations de ski du territoire de compenser localement leurs émissions de CO₂

Déclinaison opérationnelle

1 Développer un système de marché carbone de la filière forêt-bois

- ▶ Quantifier les plus-values « carbone » de nos forêts
- ▶ Quantifier les émissions de CO₂
- ▶ Définir et valider une méthode de calcul du marché carbone propre aux forêts du territoire

2 Mettre en œuvre un marché carbone de la filière forêt-bois

- ▶ Développer des conventions avec les entreprises touristiques et industrielles
- ▶ Mettre en œuvre des chantiers de gestion et de replantation, en cohérence avec les enjeux environnementaux

Construire et mettre en œuvre des mécanismes permettant de compenser les émissions de gaz à effet de serre

C) La gestion multifonctionnelle des forêts

La communication autour des travaux d'exploitation forestière (riverains, élus, randonneurs, etc.)

La compatibilité et complémentarité des différentes activités, et notamment du tourisme et de l'exploitation forestière en été

La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités

La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

La prise en compte et la conciliation des différentes activités liées à la forêt

Le développement de dessertes multiusages (concertation des filières agricoles et forestières)

Le développement d'une offre touristique autour de l'exploitation forestière

Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)

NB : Cette action devrait être développée parallèlement à l'action 3.6 (Assurer un renouvellement des peuplements forestiers de qualité et en quantité), cf. page 36.

PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Etude	45 000€	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Privés, ADEME	CC, CRPF, ONF	CRPF, ONF, Bureau d'études, ADEME, Prioriterre	Système opérationnel (marché carbone)	Réalisé	●	●	●	●	●
2	Animation, Travaux	200 000€			CRPF, ONF, COFORET, Chambre d'agriculture	Montant des échanges sur le marché Travaux effectués (montants, superficies, variations du stock de carbone, etc.)	Augmentation	●	●	●	●	●

Partenaires

CRPF, ONF, ADEME, Prioriterre, entreprises touristiques et industrielles



4. La valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie

4.1 Regrouper la commercialisation des bois du territoire

Contexte

L'exploitation et la gestion forestière se heurtent à la faible rentabilité des coupes de bois, du fait des contraintes d'exploitation (pente, accès à la ressource), et de la faible taille des unités de gestion qui augmentent les coûts du travail. Le morcellement conduit aussi à la faible taille des lots proposés aux acheteurs de bois.

La mise en commun des bois commercialisés sur certains secteurs forestiers dans le but de créer des lots de bois homogènes, de taille suffisamment importante serait intéressante pourrait constituer un avantage important en terme logistique pour les acheteurs de bois.

Si la mise en place d'opérations communes pour vendre les bois entre les opérateurs publics et entre les propriétaires privés, dans le contexte actuel, il est impossible de mettre en place de lots de bois publics/privés.

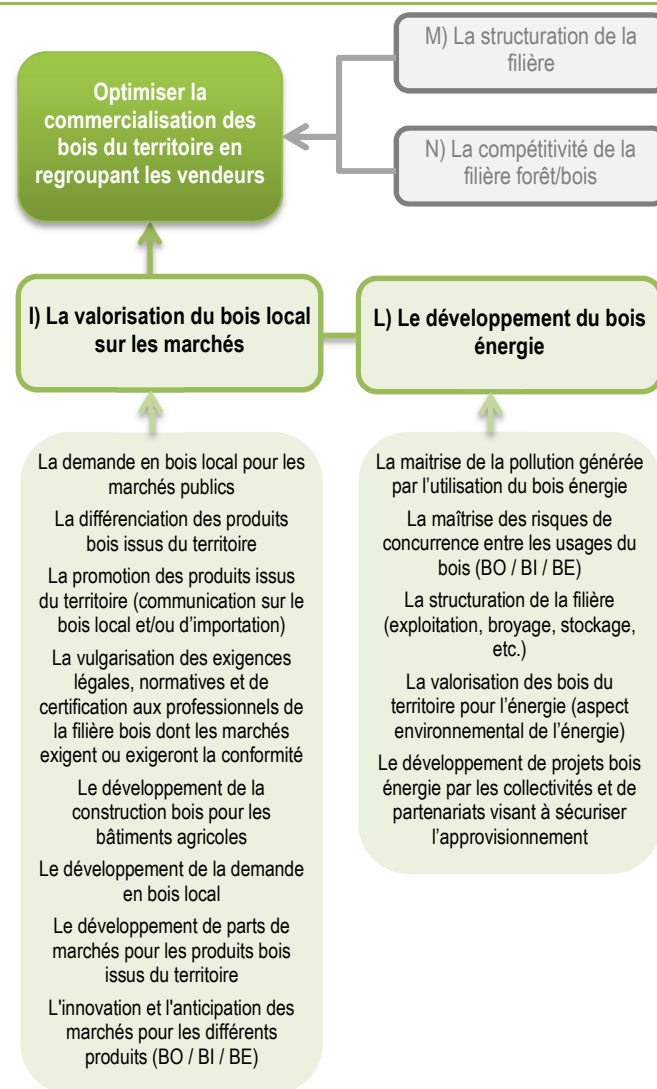
Cette action pourrait ainsi conduire à une meilleure valorisation des bois locaux.

Objectif de l'action

Le but de cette action est d'optimiser la commercialisation des bois du territoire en regroupant les vendeurs.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Mutualiser l'offre de bois produite en forêt communale**
 - ▶ Mettre en place une concertation régulière entre les communes forestières.
- 2 **Soutenir la commercialisation commune des bois issus de la forêt privée**
 - ▶ Réaliser des réunions d'information autour de la gestion et de l'exploitation forestière, et amener ainsi ces propriétaires à la mutualisation des coupes ;
 - ▶ Accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de lots de bois en commun.
- 3 **Mettre en place des opérations de commercialisation commune publique/privée**
 - ▶ Identifier des solutions techniques et stratégiques ;
 - ▶ Organiser la rencontre entre les propriétaires public, privés et les exploitants, et assister leur concertation pour mettre en commun les lots.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, FNCOFOR,	CC	CC, COFOR, ONF	Concertation régulière entre les communes forestières réalisée	1 réunion / an	●	●	●	●	●
2	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	Gestionnaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Réalisation d'une réunion d'information pour les propriétaires privés	1 réunion / an	●	●	●	●	●
3	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, FNCOFOR, CRPF	CRPF	CRPF, gestionnaires forestiers, ONF	Nombre d'opérations de commercialisation réalisées	1 / an	●	●	●	●	●

Partenaires

PEB, ONF, CRPF, CHAMBRE D'AGRICULTURE, FNCOFOR

4.2 Consolider le marché du matériau bois, en particulier du bois d'œuvre issu du territoire

Contexte

La promotion des produits bois issus du territoire à une échelle locale (département par exemple) pourrait constituer un levier de développement de la demande, notamment pour les produits de la construction et de l'artisanat local (menuiseries, ébénisteries).

La réalisation des bâtiments publics en bois pourrait également constituer un débouché pour les entreprises du territoire et à proximité, et ainsi favoriser la valorisation de techniques locales et contribuer à la promotion du bois issu du territoire auprès des particuliers. Si la réglementation des marchés publics pose des barrières à l'obligation d'utiliser des bois locaux dans la construction des bâtiments publics, il conviendrait de définir dans quelles mesures ils pourraient être encouragés.

La demande en bois local pour les marchés publics pourrait donc apporter directement et indirectement un débouché à la filière bois et à la valorisation du bois local.

Objectif de l'action

Cette action vise à accroître la demande en produits bois issus du territoire, et plus particulièrement en sensibilisant les particuliers au choix des bois du territoire et en créant un levier de demande auprès des collectivités locales.

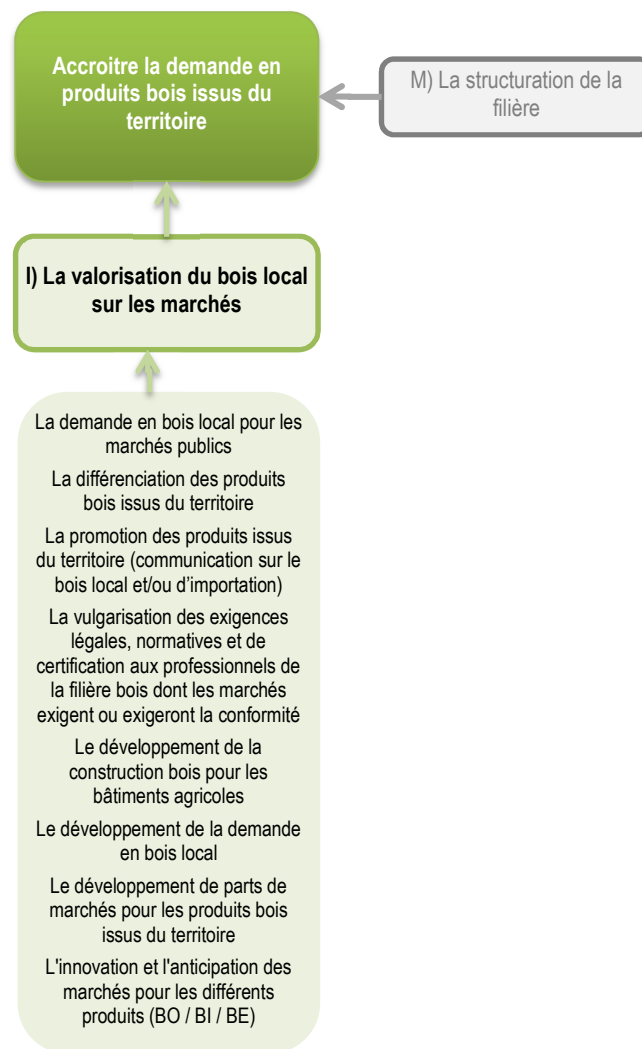
Déclinaison opérationnelle

1 Communiquer et promouvoir l'usage du bois local

- ▶ Promouvoir l'utilisation de bois certifiés « bois des Alpes » dans les commandes publiques et privées, promouvoir l'utilisation de bois de la marque BQS par les maîtres d'œuvre ;
- ▶ Mettre en place des réunions d'information pour présenter ces outils ;
- ▶ Relayer les actions de promotion de la CAUE et de la CAPEB (promotion de la construction bois dans les commandes publiques) ;
- ▶ Sensibiliser et informer les maîtres d'œuvre et professionnels sur la promotion du bois issu du territoire (exemple : formations, ateliers de sensibilisation/démonstration de l'utilisation du bois local).

2 Accompagner les collectivités dans la rédaction de cahiers de charges

- ▶ Développer un cahier des charges standard pour les marchés publics dans lequel on encourage l'utilisation des bois locaux, conformément au code des marchés publics ;
- ▶ Promouvoir l'utilisation du bois local dans la commande publique ;
- ▶ Maintenir une veille autour du développement de la charte bois du réseau de commande publique des collectivités.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Développement technique, communication, Formation	5 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC, DDT, CG, COFOR, PEB	Nombre de réunions d'information mises en place	3 réunions en 5 ans	●	●	●	●	●
2	Animation, suivi	2 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC, DDT, CG, PEB	Nombre de cahiers des charges accompagnés	Cahier des charges type développé / Tous les projets de construction bois	●	●	●	●	●

Partenaires

DDT, CG, PEB, ASDEFS, communes, COFOR

4.3 Accompagner la structuration de la filière bois énergie

Contexte

La forêt du territoire contient d'importantes ressources en bois énergie non mobilisées, notamment en hêtre, qui pourrait constituer un débouché supplémentaire pour les résidus d'exploitation. Le manque de connaissance portant sur cette ressource, et son potentiel mobilisable en forêt, constitue un frein pour le développement et la structuration d'une filière adaptée.

Ainsi, l'accompagnement de cette filière nécessite une meilleure connaissance et une étude prospective sur la filière bois énergie locale. La valorisation locale et durable de la ressource en bois énergie disponible sur le territoire implique également la structuration de la filière afin d'exploiter les coupes dédiées au bois énergie ou valoriser les résidus de coupe de bois d'œuvre sur le territoire, sécher et transformer le bois en vue de fournir des produits adaptés à la demande.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration de la filière, afin que celle-ci permette de mobiliser d'avantage de bois énergie issu des forêts du territoire et de développer des partenariats entre les acteurs de la filière forêt-bois pour stabiliser et sécuriser une filière bois énergie sur le territoire.

Déclinaison opérationnelle

1 Développer les partenariats pour le développement d'une offre et d'une demande locale sécurisée

- ▶ Maintenir un lien avec les exploitants forestiers du territoire, les producteurs de bois énergie et leurs clients potentiels sur le territoire et à proximité ;
- ▶ Mettre en lien les collectivités avec les professionnels de la distribution du bois énergie sur le territoire ;
- ▶ Mettre en relation des distributeurs du bois énergie avec les producteurs de bois énergie issu des forêts du territoire ;
- ▶ Mettre en place les partenariats nécessaires à l'organisation d'une filière plaquette humide.

2 Encourager et accompagner les projets de bois énergie sur le territoire

- ▶ Identifier des structures de portage intéressées par des projets de bois énergie (collectivités notamment)
- ▶ Promouvoir le développement de l'usage du bois énergie par les collectivités ;
- ▶ Accompagner les porteurs de projets dans la mise en place de projets de bois énergie et leur apporter une assistance technique (formation, assistance au développement des cahiers des charges, PAT, etc.) ;

3 Relayer localement les actions développées à d'autres échelles pour améliorer la maîtrise de l'utilisation du bois énergie

- ▶ Communiquer sur la filière auprès des différents intervenants : particuliers (bon usage du bois énergie / action du PPA), producteurs de bois énergie (label RA2B par exemple), collectivités (intérêt pour cette énergie), etc. ;
- ▶ Participer au fonctionnement du centre de ressources sur le bois énergie mis en place par le PEB (alimenter et exploiter les informations destinées à mieux connaître l'utilisation locale du bois énergie).



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation	10 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, ADEME	CC	CC, pôle d'excellence bois, COFOR, PEB, Prioriterre	Nombre de partenariats développés	Augmentation	●	●	●		
2	Animation	10 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, ADEME	CC	CC, COFOR, PEB, Prioriterre	Nombre de projets de bois énergie engagés et concrétisés sur le territoire	Augmentation		●	●	●	●
3	Animation, communication	10 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, ADEME	CC	CC, COFOR, PEB, Prioriterre	Nombre d'actions de communication réalisées	1 auprès de chaque type d'acteurs	●	●	●	●	●

Partenaires

PEB, ADEME, Alvéole, Prioriterre



5. Le développement de la filière forêt-bois

5.1 Appuyer localement les actions de développement de la filière forêt-bois

Signature d'une convention avec PEB

Contexte

La filière forêt-bois locale est confrontée à de nombreuses difficultés de développement (compétitivité, hétérogénéité des acteurs, exigences légales et techniques croissantes, etc.).

Ainsi, la structuration de la filière et la mutualisation des moyens de production entre les entreprises semble être des outils essentiels au maintien du tissu économique local. Le pôle d'excellence bois de Savoie répond à des enjeux en développant des actions visant à fédérer et animer la filière forêt-bois.

Ainsi, il convient d'appuyer localement les actions de l'interprofession sur le territoire afin de lui donner un cadre local pour en assurer l'efficacité.

Objectif de l'action

Cette action vise à identifier et mettre en œuvre des partenariats permettant le maintien et le développement du tissu économique de la filière forêt-bois. Elle s'appuie sur les travaux du pôle d'excellence bois de Savoie.

Le territoire conventionnera avec PEB afin de préciser son intervention sur le territoire.

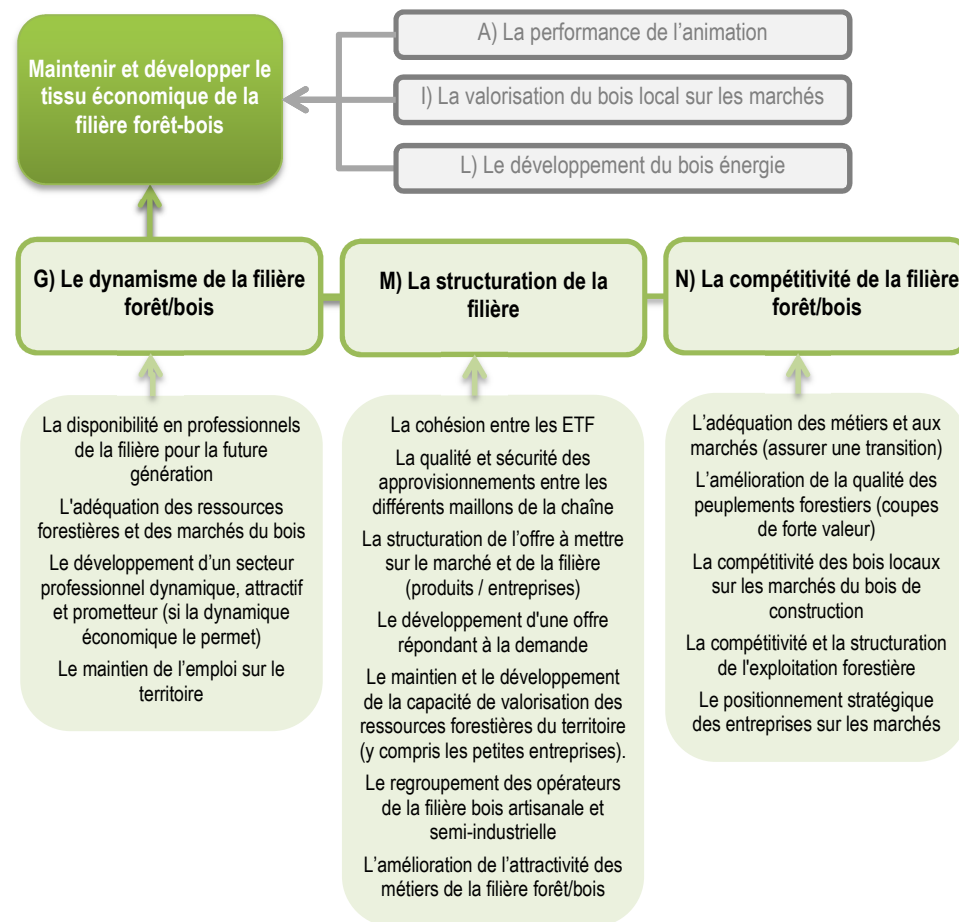
Déclinaison opérationnelle

1 Appuyer localement les actions de développement de la filière forêt-bois

- ▶ Animer la filière forêt-bois : consolider la filière, développer des actions de communication, représenter la filière forêt-bois de Savoie au sein du dispositif Rhône-alpin, appuyer la mobilisation de la ressource présente et la valorisation des bois locaux (mettre en place une stratégie de transformation, favoriser la mise sur le marché des bois locaux, améliorer le positionnement commercial des scieries, appuyer la qualification des produits), promouvoir l'usage du matériau bois, etc.

2 Appuyer la mutualisation des outils de production des professionnels de la filière forêt-bois

- ▶ Identifier des porteurs de projet, notamment auprès des ETF ;
- ▶ Proposer des solutions de regroupement des investissements entre les entreprises (ex : CUMA, SARL) ;
- ▶ Apporter si besoin une assistance technique et juridique à la mise en œuvre du projet de groupement.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Moyens d'animation, expertise en filière bois, moyens de communication	Animateur (15j/an)	Europe, Etat, Région, Département, FNCOFOR, FIBRA	PEB	PEB	Réalisation du plan d'action du PEB	Réalisation des actions	●	●	●	●	●
2	Moyens d'animation, expertise en filière bois	Animateur (10j/an)	Europe, Etat, Région, Département, FNCOFOR, FIBRA	PEB	PEB, ASDEFS	Nombre de réalisations de démarches de mutualisation des moyens de production sur le territoire	Augmentation	●	●	●	●	●

Partenaires

Entreprises de la filière forêt-bois



6. Autres actions transversales

6.1 Evaluer la ressource disponible et les autres fonctions assurées par les forêts du territoire

Contexte

La charte forestière doit permettre localement de rationaliser les actions de développement forestier afin d'atteindre les objectifs de gestion durable des forêts, de mobilisation des bois et de multifonctionnalité des forêts.

Une meilleure connaissance des forêts du territoire et des ressources en bois est un préalable à cette rationalisation. L'amélioration des connaissances sur la ressource, les fonctions environnementales, les fonctions de protection et les fonctions paysagères en forêt permettrait de mieux cibler les projets effectués dans le cadre de la charte (amélioration de la qualité des peuplements, desserte, développement urbain, débardage par câble,...).

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est donc de localiser la ressource et les fonctions des forêts sur le territoire dans le but de rationaliser leur usage et mieux prendre en compte leur multifonctionnalité.

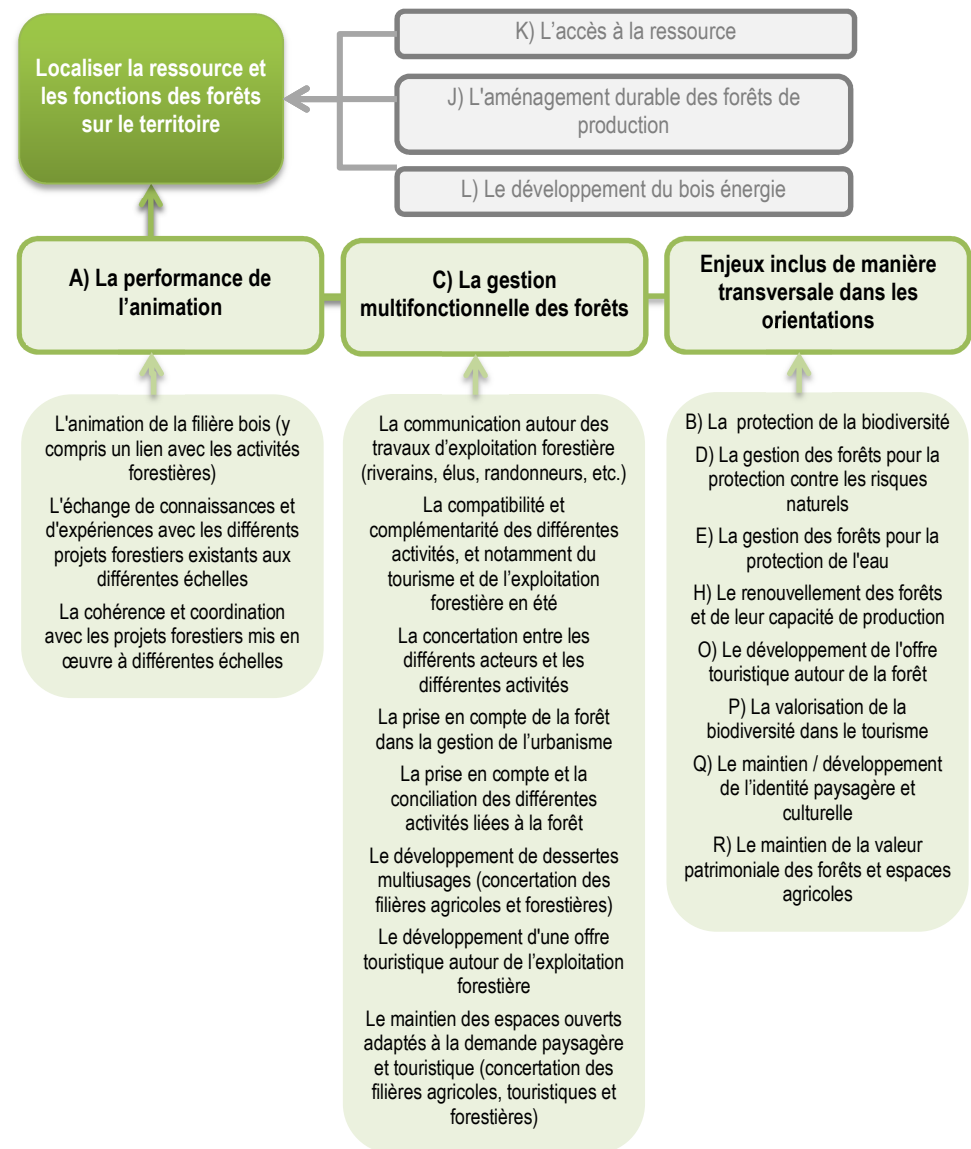
Déclinaison opérationnelle

1 Compléter les données cartographiques et statistiques du territoire sur les différents axes stratégiques de la charte forestière

Collecter les données cartographiques portant sur la forêt et sa multifonctionnalité (données IFN, tourisme, agriculture, etc.) ;

2 Réaliser des cartes et de fiches descriptives des enjeux présents dans les différents secteurs forestiers du territoire.

Réaliser les études cartographiques portant sur les ressources forestières (santé des forêts, enjeux, etc.) et en bois mobilisables (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie) en fonction des différentes contraintes (essences, terrain, marchés, etc.), les fonctions écologiques, de protection, et paysagères.



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Investissements ; gestion des données	5 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC ou prestataire	Données cartographiques disponibles (y compris le dernier inventaire IFN)	Réalisé	●	●			
2	Moyens d'analyse cartographique ou budget d'étude	15 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC ou prestataire	Cartographie des ressources disponibles et précises (volume de bois mobilisable)	Réalisé	●	●			

Partenaires

IFN, CRPF, ONF, DDT, Organismes liés à la protection des fonctions multiples de la forêt (services RTM, ASTERS, SM3A, etc.), DREAL

6.2 Développer des mécanismes de financement des services rendus par la forêt

Contexte

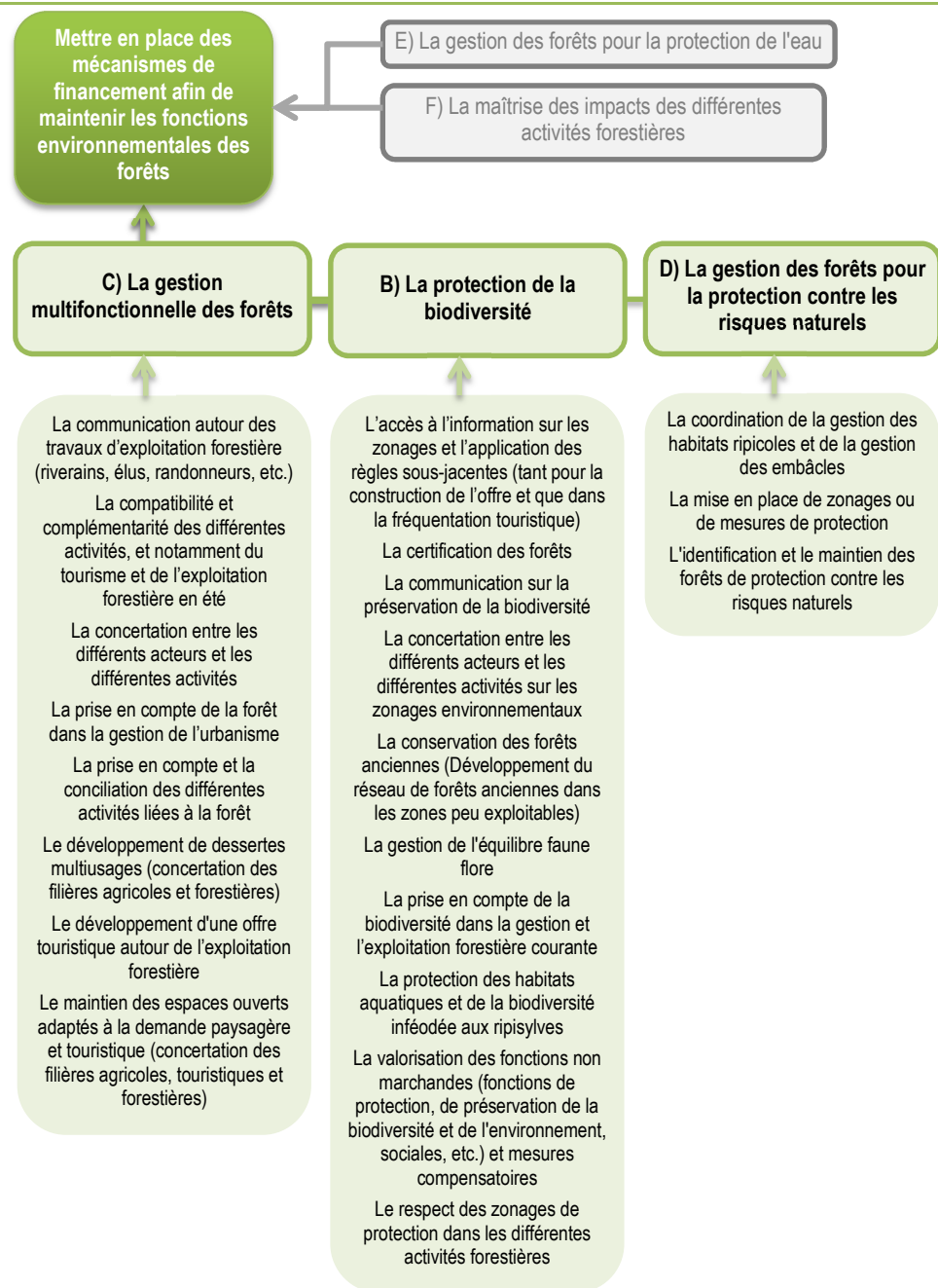
Le maintien des fonctions assurées par les forêts est aujourd'hui très lié aux financements disponibles pour l'assurer. Si des financements existent pour compenser les surcoûts de maintien des services environnementaux et sociaux rendus par la forêt, les mécanismes permettant de les appliquer ne sont pas toujours maîtrisés par les acteurs du territoire. Il existe pourtant des financements disponibles pour la mise en œuvre d'actions spécifiques, de techniques forestières particulières induisant un surcoût, ou encore de modes de gestion spécifiques contradictoires avec l'exploitation forestière, lorsque ceux-ci empêchent la valorisation économique habituelle d'une forêt. Ainsi, la charte forestière de territoire constitue un support de mise en place de paiements des services non marchands rendus par la forêt.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de mettre en place des mécanismes de financement des services non marchands rendus par la forêt, afin de maintenir ces fonctions, et de proposer une assistance technique aux porteurs de projets.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Identifier les besoins de financement des services non-marchands de la forêt sur le territoire**
 - ▶ Identifier les besoins portant notamment sur les services relatifs à la qualité de l'eau, les techniques sylvicoles particulières autour des captages d'eau et à proximité des cours d'eau, les services relatifs à la protection de la biodiversité ;
 - ▶ Evaluer les coûts (ou manques à gagner) liés au maintien des fonctions non marchandes de la forêt (abandon de zones de coupe ou au maintien de gros bois en forêt par exemple)
- 2 **Mettre en place des financements pour services non marchands**
 - ▶ Identifier les sources de financements disponibles et décrire les modalités d'accès
 - ▶ Proposer ces financements dans les périmètres où ils s'avèrent nécessaires et accompagner les acteurs concernés (mise en place d'itinéraires sylvicoles particuliers dans le but d'améliorer les fonctions de protection par exemple, ou encore les financements dans le cadre des zones Natura 2000 auprès des acteurs forestiers et des propriétaires contactés).



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
1	Animation / Etude	15 jours / 10 000 €	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC / prestataires	Réalisation d'un rapport sur les besoins en financement des services non marchands rendus par la forêt	Réalisé	●	●	●	●	●
2	Animation	5 jours / an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC	Financements attribués	Augmentation	●	●	●	●	●

Partenaires

Animateurs de zones Natura2000 sur le territoire, DDT, financeurs externes, Agence de l'eau, SM3A

6.3 Sensibiliser les scolaires et le public touristique aux enjeux forestiers

Contexte

Si la forêt est une composante physique très présente dans le paysage, la relation de la population à la forêt est aujourd'hui multiforme. Faute de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui une vision partagée de la forêt au sein de la population.

Les professionnels de la découverte de la montagne exercent une fonction de médiation importante dans leur relation avec les publics touristiques et les scolaires. Il est important qu'ils disposent d'une connaissance suffisante des enjeux relatifs à la forêt de montagne, sous les angles de la prévention des risques naturels, de la conservation de la biodiversité, de la sylviculture et de l'exploitation forestière et de la valorisation de la ressource forestière locale.

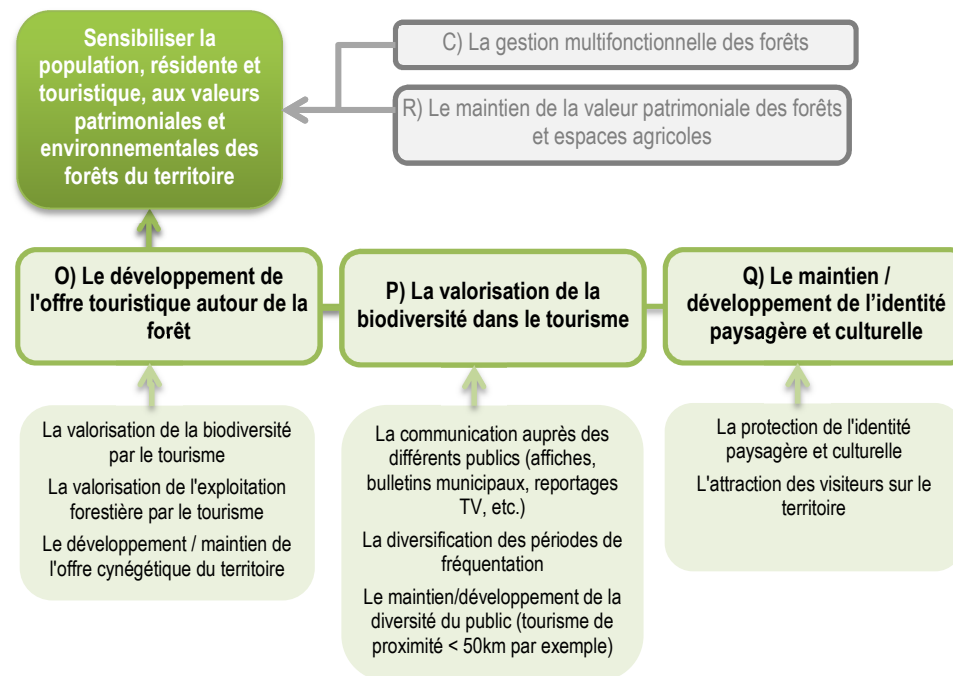
La découverte de la forêt dans le cadre scolaire est un moyen privilégié de construction d'une vision partagée de la forêt, dans la diversité de ses aspects et de ses fonctions. Elle suppose une relation de partenariat suivie avec l'éducation nationale et les acteurs de la forêt. Il serait donc intéressant de développer une offre de découverte de la forêt pour les scolaires et le public touristique qui serait réalisée par les accompagnateurs en montagne du territoire.

Objectif de l'action

Cette action vise à sensibiliser la population, résidente et touristique, aux valeurs patrimoniales et environnementales des forêts du territoire. Il s'agit de notamment de développer une offre touristique et scolaire et de former les accompagnateurs.

Déclinaison opérationnelle

- 1 **Mise en place de 3 circuits spécifiques à destination du public touristique et des scolaires :**
 - ▶ Découverte de la faune et de la flore forestière
 - ▶ Découverte des pratiques d'exploitation et de gestion
 - ▶ Découverte de la multifonctionnalité de la forêt
- 2 **Développer une offre de découverte de la forêt adaptée aux programmes du primaire, en lien avec l'inspection académique.**
- 3 **Former des accompagnateurs en montagne à la connaissance de la sylviculture et de l'économie de la forêt.**



PLAN D'ACTION

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

	Moyens nécessaires	Budget prévisionnel	Financeurs potentiels	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Indicateurs de réalisation	Objectif de réalisation					
								2014	2015	2016	2017	2018
1	Conception, Travaux	3x 20 000€	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes,	CC	CC, CRPF, ONF, Coforêt, ASTERS, FRAPNA, Bureau d'études	Création de trois circuits de découverte	Création	●	●	●	●	●
2	Animation, communication	6 jours	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Education nationale	CC	CC	Création d'une offre de découverte adaptée aux programmes scolaires	Création	●	●	●	●	●
3	Animation	2 jours/an	Europe, Etat, Région, Département, CC, Communes, Syndicat des AEM	CC, CRPF, ONF	CC, CRPF, ONF, COFORET, ASTERS, FRAPNA, Bureau d'études	Réalisation de cessions de formation pour les AEM	Une par an	●	●	●	●	●

Partenaires

Animateurs de zones Natura2000 sur le territoire, CRPF, ONF, ASTERS, FRAPNA